

enthousiastes. Deux cent quarante huit abstentions lors du vote dont nous venons de parler n'étaient-elles pas déjà significatives ?

Au Luxembourg, les désillusions avaient gagné le gouvernement de la Fontaine, le chancelier de Blochausen, voire le Roi Grand-Duc.

Et c'est tout cois que nos trois députés quittèrent une galère qui avait contenu en dehors de vrais allemands, des délégués de populations françaises, italiennes, flamandes, slaves. . . et luxembourgeoises.

Ne quittons pas la ville sur le Main sans avoir rappelé que pendant son séjour Munchen avait également été attaché comme secrétaire à la légation que le pouvoir central y avait établie. (24)

#### *Le Zollverein.*

Le gouvernement fit appel aux lumières de Munchen lorsque, en 1865, il s'agissait de discuter les conditions de renouvellement du traité avec le Zollverein\*).

Dire qu'Emmanuel Servais et Charles Munchen débarquèrent le 15. 5. 1865 à Berlin, le cœur gonflé d'optimisme, serait dénaturer la vérité. C'est qu'ils n'étaient pas sans redouter la confrontation des conceptions luxembourgeoises et allemandes, diamétralement et depuis 1850 opposées notamment en matière de droits sur le fer.

Avec cela l'atmosphère était loin d'être cordiale.

Encore en 1864, après que la Prusse eut résilié le contrat de renouvellement de l'accession du Luxembourg au Zollverein de 1853, le gouvernement prussien ne tint pas du tout à ce qu'un délégué luxembourgeois fût admis aux conférences qui devaient avoir lieu à Berlin, « tant que le renouvellement de l'union douanière (entre la Prusse et une partie des états allemands) n'est pas assuré. » (26)

La situation n'avait pas changé et le Luxembourg n'avait donc rien à voir dans ce « sanctuaire » tant que la porte ne lui en était pas ouverte par la Prusse qui, bien que mandatée par le Zollverein, restait seule à être liée par contrat au Grand-Duché.

Après que le Zollverein fut reconstitué sur la base de changements notables appliqués au tarif des droits d'entrée, la Prusse abandonna généreusement à l'appréciation de notre pays d'y accéder sans observation — ou de rester dehors.

En réponse à cette proposition pleine de morgue, de Tornaco (27) fit remettre au gouvernement prussien les desiderata suivants :

1°) représentation directe du Grand-Duché aux conférences douanières, la situation de dépendance vis-à-vis de la Prusse étant incompatible avec la dignité et les intérêts commerciaux du pays ;

2°) supplément au forfait destiné à l'administration des douanes à Luxembourg ;

3°) nomination d'un Luxembourgeois aux fonctions de directeur des douanes sinon abandon du traitement à charge du Zollverein respectivement de l'Etat dont le directeur est ressortissant ;

\* Ch. Arendt (Porträt-Galerie n° II, p. 65) fait erreur en admettant que Munchen s'était également rendu à Berlin en 1853. A ce moment Ubeling était le plénipotentiaire luxembourgeois.